

Procès-Verbal  
Conseil Municipal  
du 25 mars 2024  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	E	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	A	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : 2

- Franck Beaume : pouvoir donné à Eric Vallier
- Patrick Beaufiles : pouvoir donné à Daniel Martin

Public : 3 personnes

Début de la réunion : 20h00

Fin de la réunion : 21h30

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote : tous pour

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 26 février 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Élection Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)
- 2 – Signature convention mobiliers PNRV
- 3 – Achat parcelles col du Prayer
- 4 – Création d'une autorisation de stationnement (taxis) Chichilianne
- 5 – Échange parcelle RD7 / Département

Divers

1 – Élection Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

Dossier suivi par Daniel Martin

En novembre 2023, le Conseil départemental a institué une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) afin d'élaborer une réglementation des boisements pour la commune.

Ont déjà été élus pour la commune (délibération du 18 décembre 2023) :

Daniel Martin, titulaire – Franck Beaume et Jean-Noël Bouvier, suppléants.

Eric Vallier, Maire, étant membre de fait.

A l'issue, la commission s'est mise en place pour désigner après respect des procédures les propriétaires forestiers, soit deux titulaires et deux suppléants et d'élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit trois titulaires et deux suppléants.

Par désignation : Propriétaires forestiers, soit deux titulaires et deux suppléants :

**Titulaires :**

- Michel Vallon
- Patrick Rolland

**Suppléants :**

- Jean-Marc Chevillard
- Gilbert Corréard

*Vote : tous pour, adoptée à l'unanimité*

Résultat des élections pour le collège de propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit trois titulaires et deux suppléants :

Se présentent :

Titulaires : Danièle Durif, Philippe Corréard, Francis Martin

Suppléants : Yan Bouvier, Guy Fort

Résultat des élections pour le collège de propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Dans l'ordre des résultats :

**Titulaires :**

1 – Francis Martin

2 – Philippe Corréard

3 – Danièle Durif

**Suppléants :**

1 – Guy Fort

2 – Yan Bouvier

*Délibération adoptée à l'unanimité*

2 – Signature convention mobiliers PNRV

Dossier suivi par Eric Vallier

Le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) met en œuvre un programme d'installation de mobiliers « porte d'entrée » aux départs des principaux sites du territoire pour améliorer et harmoniser l'accueil et l'information des publics.

Des conventions sont nécessaires entre les deux parties (PNRV et Commune).

*Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature des conventions*

3 – Achat parcelles col du Prayer

Dossier suivi par Eric Vallier

Des parcelles sont en vente à la forêt d'Herbouse, au niveau du Col du Prayer, sur la commune du Percy.

Le Percy, en 1<sup>er</sup> rang, opte pour le rachat des parcelles.

Chichilianne, en 2<sup>ème</sup> rang, envisage de racheter les parcelles en cas de non-rachat par Le Percy.

Dossier en cours.

*Délibération adoptée à l'unanimité pour se positionner en 2ème rang.*

4 – Création d'une autorisation de stationnement (taxis) Chichilianne

Dossier suivi par Patrick Beaufiles, présenté par Daniel Martin

Suite à la demande d'une nouvelle ADS sur la commune.

L'Autorisation de stationnement (ADS) est une autorisation administrative permettant à son titulaire d'exploiter un véhicule taxi.

Une délibération est nécessaire, la place étant octroyée par ordre d'inscription restant propriété de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité pour l'ADS*

## 5 – Échange parcelle RD7 / Département

Dossier suivi par Daniel Martin

Le Département ayant réalisé des travaux de mise en sécurité sur la D7, le nouveau tracé se trouve sur la commune. La commune garde la partie de la route pour accéder à l'ancienne centrale électrique. Afin de régulariser la situation administrative de la parcelle impactée (D66), un échange sans soulte sera fait.

*Délibération adoptée à l'unanimité pour la signature*

## Divers

Dossiers suivis par François Sroczyński

- Le conseil syndical du Parc a eu lieu samedi 25 mars, concernant le budget du Parc.
- ABC : une réunion publique est prévue le 17 avril 2024, à la mairie, 19h30
- Mobilité : une réunion est prévue le 26 mars, à la mairie 18h00

### Fuite d'eau au niveau du pont de la Cate sur RD7B

Dossier suivi par Daniel Martin

Une coupure d'eau dans la matinée du mardi 26 est prévue pour les réparations. Suite problème de diffusion internet, les employés communaux ont avertis les habitants présents. Hameaux concernés : L'Église et Les Oches

### Ordures ménagères

Dossier suivi par Daniel Martin

Suite à la réunion de ce jour, un flash info devra être fait afin de rappeler les consignes à suivre pour les ordures ménagères.

Exemple donné : ne pas mettre les emballages dans un sac poubelle, les mettre directement dans le container. Au centre de tri, pas de distinction possible, si un sac poubelle rempli se trouve dans le container des emballages, cela va directement dans les ordures ménagères pour l'ensemble du container (coût plus élevé, de fait).

Plus on trie, moins c'est cher.

Pour information, il est prévu une augmentation de la taxe (suite au remboursement de la mise au norme du centre de tri).

### Suite à l'opération « achat groupé de granules » 300€ la tonne

Il est demandé les services de la commune (employé et tracteur) pour le déchargement de sacs de granules.

### Suite à la personne disparue courant été 2023

Toujours pas de nouvelle à ce jour.

## Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal :

- le vendredi 12 avril : vote du budget
- le lundi 29 avril à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.

## Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Jacqueline Bonato

Validé au Conseil municipal du 12 avril 2024

(Tous les documents cités dans ce PV sont accessibles en consultation en mairie).